

## Le procès des “1 000 faux VO/vrais VGE” a commencé à Evry

jeudi, 05 septembre 2019

Depuis le 2 septembre dernier et jusqu’au 9 septembre, le Tribunal correctionnel d’Evry est le théâtre du procès attendu depuis quelques années maintenant : celui de la deuxième grosse affaire d’épaves roulantes, ces véhicules gravement endommagés (VGE) revendus sur le marché de l’occasion par des garagistes escrocs avec la complicité d’experts véreux. 26 réparateurs et un seul expert comparaissent...



Le

*Tribunal de grande instance d'Evry, où 26 réparateurs et un expert comparaissent en correctionnelle depuis le 2 septembre. (Photo Google Street View)*

[Il était attendu](#) : il a désormais commencé. Le procès concernant plusieurs réparateurs escrocs, coupables d’avoir revendu d’occasion des véhicules gravement endommagés (VGE) avec la complicité d’un expert, s’est ouvert le lundi 2 septembre devant le Tribunal correctionnel d’Evry, dans l’Essonne (91).

**27 prévenus**

Au total, ce sont 26 garagistes et un expert en automobile qui comparaissent. Une fraction de « *L'affaire des 1 000 VO* », comme la dénomment nos confrères du *Parisien*, qui ont suivi l'enquête de près depuis plus de deux ans, pourrait donc bientôt connaître son terme, du moins en première instance.

Nous avons nous-mêmes écrit [à plusieurs reprises](#) au sujet des 1 024 véhicules concernés par ce dossier mais, depuis, le nombre de prévenus n'a cessé de gonfler. Dans l'Essonne, déjà, un réparateur responsable [de l'accident mortel](#) d'un jeune automobiliste auquel il avait vendu l'un de ces faux VO/vrais VGE avait été condamné en décembre 2016.

Dans le cas de l'affaire jugée en ce début de mois, point de décès à déplorer, heureusement, mais un nombre de suspects autrement plus important, trahissant la prévalence de ce type de pratiques délictueuses en Île-de-France, région qui concentre une part importante, sinon la plus importante, du marché VO.

#### **Un petit quart des véhicules concernés par l'audience**

Bien sûr, comme le rappelle [Le Parisien](#), les prévenus ne doivent pas répondre ici des plus de 1 000 véhicules concernés mais de 247 d'entre eux. Sur 107 faux VO/vrais VGE expertisés et objets d'une plainte devant le tribunal de la part des infortunés propriétaires escroqués, 51 avaient été déclarés trop dangereux pour continuer à circuler.

L'expert incriminé dans ce dossier n'était pourtant pas un débutant et savait parfaitement ce à quoi il s'exposait en faisant des suivis de travaux de complaisance et en validant la remise à la route de ces VGE pourtant réparés frauduleusement, en totale incohérence avec les règles de l'art et parfois avec des pièces volées.

#### **Un expert pour 500 dossiers par semestre**

En effet, selon le quotidien francilien, présent lors du premier jour d'audience à Evry, le 2 septembre, l'expert incriminé a confirmé ne se préoccuper ni de la traçabilité des pièces, ni d'une vérification extensive des prestations de réparation les plus importantes en matière de sécurité, notamment les soudures.

Prétendant une surcharge de travail, c'est pourtant bien lui qui s'est autorisé à dépasser allègrement le nombre de dossiers qu'il est humainement possible de suivre pour un expert en automobile : jusqu'à plus de 500 sur le seul premier semestre 2016, soit près de quatre à cinq fois plus qu'un confrère honnête peut en réaliser dans le même laps de temps... Des expertises que l'homme se faisait rémunérer souvent en espèces, à raison de 250 euros le dossier.